COMMUNE DE CHATEL-GUYON
(Puy de Dôme)
Canton de CHATEL-GUYON
Arrondissement de RIOM

ARRETE

N°19D15-ARRETE-099-POLICE-08042019.CTAM - LE BELLER PERE ET FILS.TRAVAUX REFECTION TERRASSES.RUE DU MARCHE

Le Maire de CHATEL-GUYON ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de l'entreprise CTAM – Le Beller Père et Fils, en date du 3 avril 2019 qui souhaite effectuer des travaux de réfection de terrasse, en occupant temporairement le domaine public Rue du Marché ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRÊTE

ARTICLE 1
Du Lundi 8 Avril 2019 au Vendredi 26 Avril 2019 sur une plage horaire de 8 heures à 18 heures l'entreprise CTAM – Le Beller Père et Fils, représentée par son gérant Monsieur Mathieu LE BELLER est autorisé à procéder à la réfection des terrasses sur l'immeuble situé au N°10 Bis Rue du Marché.

ARTICLE 2
Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- le stationnement du véhicule de l'entreprise sera autorisé devant le N°10 bis Rue du Marché afin de permettre le déchargement du matériel et des matériaux nécessaire à la réalisation des travaux ;
- Le stationnement des véhicules sera interdit en face du N°10 bis Rue du Marché afin de permettre la circulation des autres véhicules ;

ARTICLE 3
La signalisation de restriction et de protection du chantier est à la charge et sous la responsabilité du pétitionnaire, l'entreprise CTAM – Le Beller Père et Fils ;.

ARTICLE 4
L'entreprise devra assurer le libre passage aux usagers piétons hors emprise du chantier. Dans le cas contraire, l'entreprise devra prévenir les riverains en temps utile.
L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier.

ARTICLE 5
Ampliation du présent arrêté sera transmis à Monsieur le Commandant de Police de Riom, à la Police Municipale, aux Services Techniques Municipaux, à l'entreprise, qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Fait à CHATEL-GUYON, le 4 avril 2019

MAIRIE DE CHATEL-GUYON 63140 Puy-de-Dôme

Ramon GARCIA
Adjoint au Maire de Chatel-Guyon
En charge de la Sécurité et de la proximité